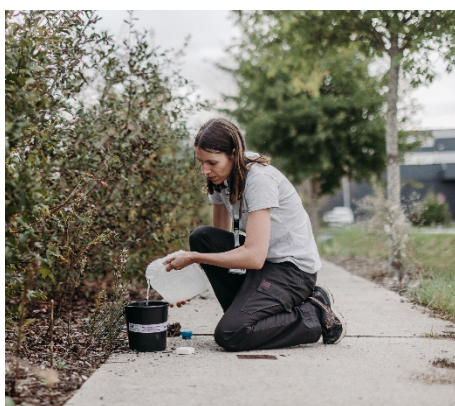


BILAN ANNUEL

SURVEILLANCE ET LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES VECTEURS DE MALADIES HUMAINES

Région Bretagne
Département d'Ille-et-Vilaine

2022



Sommaire

Introduction	2
1 Surveillance active d'<i>Aedes albopictus</i>	3
1.1 Le réseau de surveillance 2022	3
1.2 Synthèse des relevés de pièges.....	4
1.3 Focus sur les points d'entrée.....	7
2 Surveillance passive : signalements citoyens	8
3 Interventions à la suite des détections d'<i>Aedes albopictus</i>	10
3.1 Enquête de primo-infestation	10
3.2 Lutte de primo-infestation.....	10
4 Bilan de la surveillance	11
5 Actions de mobilisation sociale	12
Annexes	12

Introduction

En application de l'article R. 3114611 du code de la santé publique, les Agences Régionales de Santé (ARS) sont chargées de la surveillance entomologique des insectes vecteurs et de l'intervention autour des nouvelles implantations, ainsi que des mesures de prospection, traitements et travaux autour de lieux fréquentés par les cas humains.

Pour mettre en œuvre ces missions, les ARS disposent des éléments de cadrage fournis par l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique, d'intervention autour des détections et des prospections, traitements et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.

L'ARS de Bretagne a confié ces missions à ALTOPICTUS, organisme habilité, via le marché public N° RSBRETAGNE-SSE-2020-02 pour la région Bretagne concernant le département d'Ille-et-Vilaine. L'ensemble du marché est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de notification et peut être renouvelé au maximum trois fois, par reconduction tacite, pour une nouvelle période d'un an.

Ce document présente le bilan de la surveillance géographique active (réseau de pièges pondoirs) et passive (signalements citoyens) ainsi que celui des opérations de lutte antivectorielle mises en œuvre sur le territoire concerné par le marché public contre les moustiques vecteurs de maladies humaines. Les objectifs de ces missions sont de connaître l'implantation des moustiques vecteurs sur le territoire, *Aedes albopictus* principalement, et d'empêcher la survenue de transmission de maladies vectorielles.

Deux autres documents sont associés à celui-ci :

- 2 : La synthèse régionale de la surveillance des moustiques vecteurs et des événements de lutte anti-vectorielle.
- 3 : La synthèse technique et financière

1 Surveillance active d'*Aedes albopictus*

La surveillance des moustiques vecteurs en Ille-et-Vilaine, comme dans toute la région Bretagne, s'est concentrée en 2022 sur *Aedes albopictus*. D'après les connaissances du début de la même année, l'espèce est désormais présente sur le département à Domagné et a également été détectée ponctuellement dans les autres départements de la région. En effet, plusieurs détections ponctuelles ont eu lieu en 2019, en 2020 et en 2021 dans un site de recyclage de pneus du Finistère ainsi que dans les communes d'Auray et de Camors dans le département du Morbihan en 2021.

Compte tenu de ces informations, les enjeux pour le département sont aujourd'hui :

- d'éviter l'expansion du moustique dans le reste du département ;
- d'évaluer le risque au niveau des sites sensibles du département, à savoir les principaux sites touristiques ;
- de surveiller l'arrivée d'autres moustiques vecteurs au niveau des points d'entrée au titre du RSI¹ (ports/aéroports).

Les principes et les protocoles mis en œuvre par ALTOPICTUS en 2022 sont détaillés en annexes de la synthèse technique et financière.

1.1 Le réseau de surveillance 2022

TYPE DE PIÈGES UTILISÉS	Pièges pondoirs et pièges à adultes
PÉRIODE DE SURVEILLANCE	Du 1 ^{er} mai au 31 octobre pour les pièges pondoirs De mai à juillet pour les pièges à adultes
FRÉQUENCE DES RELEVÉS	1 relevé/mois pour tous les pièges
SITES SURVEILLÉS (voir annexe 1 pour le détail complet et l'annexe 2 pour les résultats bruts des relevés)	9 communes non colonisées (2 à 20 pièges pondoirs par commune) 2 points d'entrée au titre du RSI ² : <ul style="list-style-type: none">• l'aéroport de Rennes-Bretagne (4 pièges pondoirs et 3 pièges à adultes)• le port de Saint-Malo (5 pièges pondoirs) 1 site touristique : le Grand aquarium de Saint-Malo (3 pièges pondoirs)
NOMBRE DE PIÈGE COMPOSANT LE RÉSEAU CHAQUE MOIS	58 pièges de mai à juillet puis 55 pièges d'août à octobre

¹ RSI : Règlement Sanitaire International défini par l'OMS qui concerne les principaux ports et aéroports de France.

² RSI : Règlement Sanitaire International défini par l'OMS qui concerne les principaux ports et aéroports de France.

1.2 Synthèse des relevés de pièges

Sont distingués ici le nombre de pièges pondoirs ainsi que le nombre de relevés effectués au cours de la saison 2022. Un piège est actif plusieurs mois, il possède un code unique et des coordonnées GPS qui ne changent pas. Un relevé correspond donc au résultat d'un piège sur une période de 30 jours. Tous les résultats des pièges ont été importés sur la plate-forme SI-LAV du ministère de la Santé.

TOTAL DES RELEVÉS EFFECTUÉS : 339		
POSITIFS <i>Aedes albopictus</i>	NÉGATIFS	DONNÉES MANQUANTES³
7 (2%)	326 (96%)	6 (2%)
DONT DONNÉES PARTIELLES⁴ : 10 (3%)		

Sur les 55 pièges pondoirs du réseau 2022, 3 ont détecté la présence d'œufs d'*Aedes albopictus* entre juin et septembre (cartes 1 à 3, annexe 2). Il s'agit de pièges installés sur la commune de Domagné où des œufs avaient déjà été observés pour la première fois en 2021. Les 3 pièges à adultes n'ont capturé aucun moustique tigre.

Le nombre de données de données manquantes et de données partielles est semblable à 2021 ce qui montre que le dispositif d'amélioration des pièges pondoirs entrepris entre 2020 et 2021 est toujours efficace.

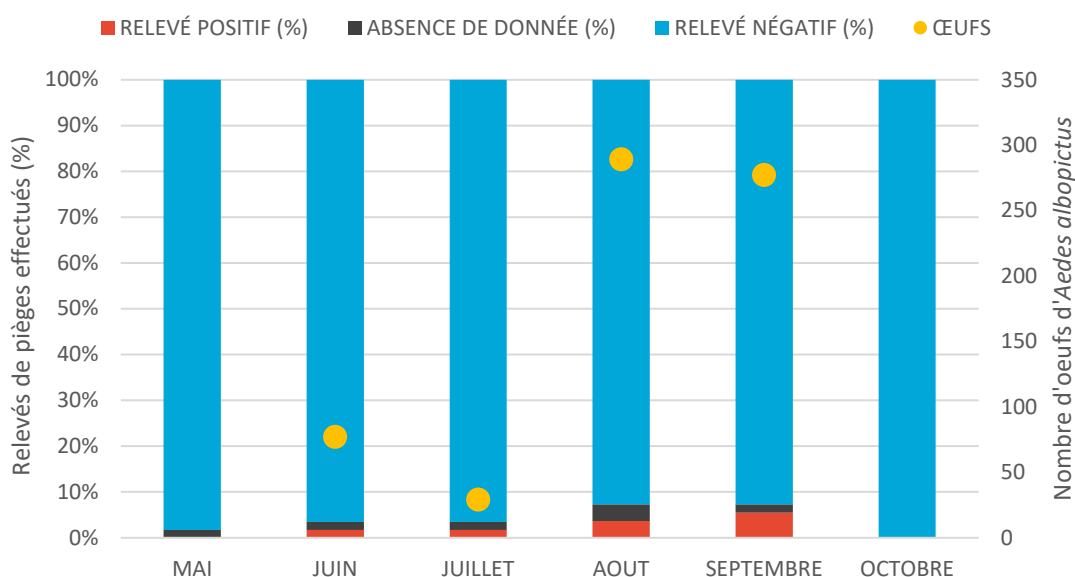
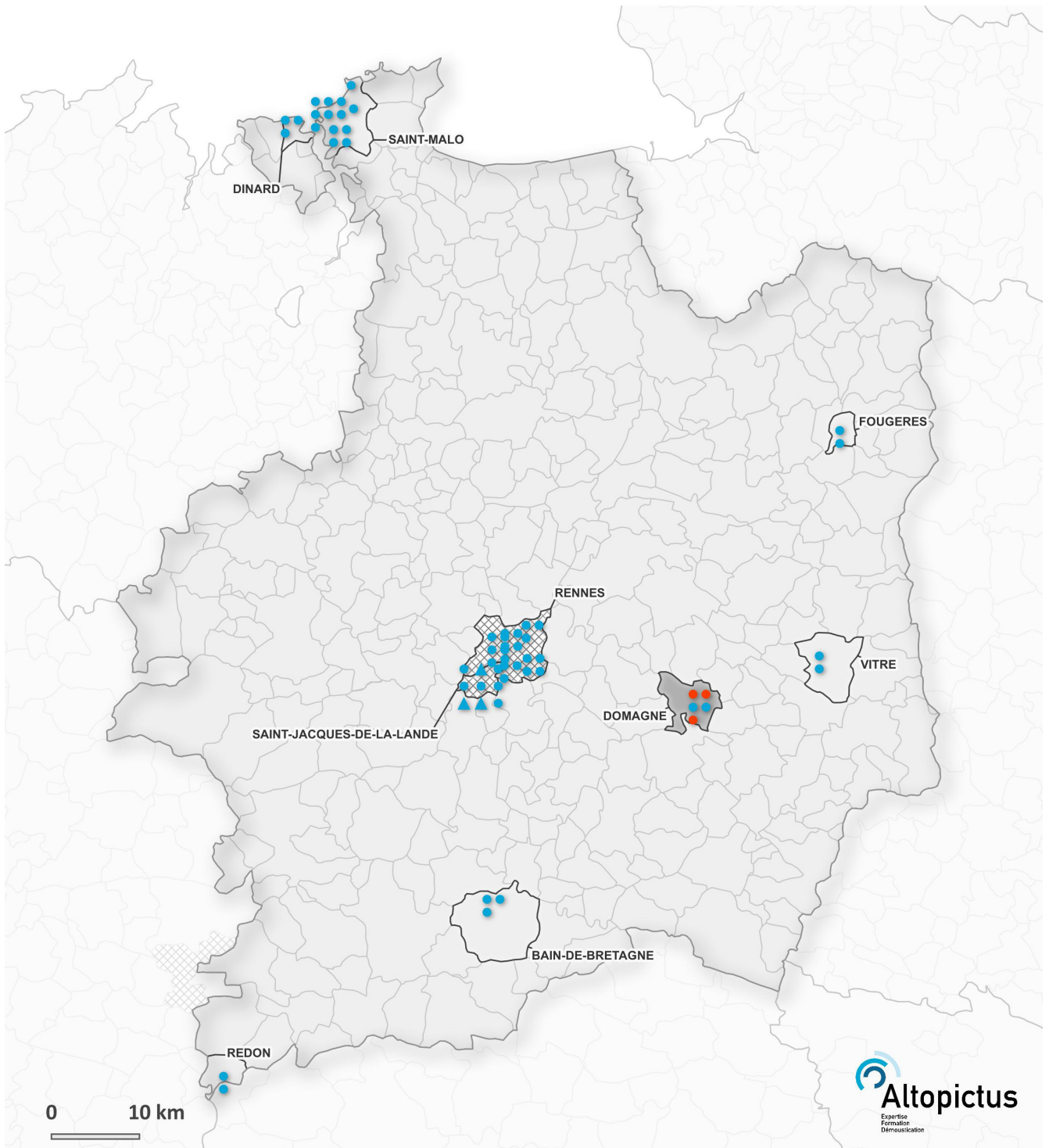


FIGURE 1 : PART DES RELEVÉS POSITIFS, NÉGATIFS ET PERDUS PAR MOIS ET QUANTITÉ TOTALE D'ŒUFS OBSERVÉS (SOURCE : ALTOPICTUS)

³ Correspondent aux relevés pour lesquels la donnée est manquante car le support de ponte en polystyrène n'a pas été retrouvé. Les causes peuvent être diverses, les principales étant la destruction du seau lors des travaux d'entretien de la végétation ou le retrait intentionnel du seau par les citoyens malgré le message affiché sur le dispositif.

⁴ Les pièges sont retrouvés dans un état démontrant qu'ils n'étaient pas fonctionnels pendant toute ou partie de la période de piégeage. Cela concerne tous les pièges ayant été retrouvés dans les états suivants : sec (S), renversé (R), sec et renversé (RS), polystyrène hors du piège (HP) ou polystyrène seul, le seau ayant disparu (SP). Les raisons sont diverses : sécheresse, travaux d'entretien, personnes mal intentionnées, etc. Malgré cela, il est fréquent d'observer des œufs d'*Aedes albopictus* pondus avant que le piège ne dysfonctionne. Dans la suite de ce bilan, ces données partielles seront considérées au même titre que les autres selon qu'il y ait présence ou absence d'œufs d'*Aedes albopictus*.



Statut des communes

- Non colonisée par *Ae. albopictus*
- Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
- Colonisée par *Ae. albopictus*
- Surveillée par pièges pondoirs

Résultats des relevés de pièges

- Piège toujours négatif en 2022
- Piège au moins une fois positif en 2022
- Piège sans aucun résultat en 2022

Type de piège

- Piège à imago
- Piège pondoir

CARTE 1 : RÉSULTATS DE LA SURVEILLANCE PAR PIÈGES PONDOIRS ET À ADULTES EN ILLE-ET-VILAINE EN 2022 (SOURCE : ALTOPICTUS)

Résultats des relevés de pièges en 2022

- Piège pondoir toujours négatif
- ▲ Piège à adulte toujours négatif



CARTE 2 : RÉSULTATS DE LA SURVEILLANCE PAR PIÈGES PONDOIRS ET À ADULTES EN ILLE-ET-VILAINE CENTRÉ SUR LES COMMUNES DE RENNES ET DE SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE EN 2022 (SOURCE : ALTOPICTUS)

Résultats des relevés de pièges en 2022

- Piège pondoir toujours négatif



CARTE 3 : RÉSULTATS DE LA SURVEILLANCE PAR PIÈGES PONDOIRS EN ILLE-ET-VILAINE CENTRÉ SUR LES COMMUNES DE SAINT-MALO ET DINARD EN 2022 (SOURCE : ALTOPICTUS)

1.3 Focus sur les points d'entrée

Aucun piège des deux sites RSI surveillés (port de Saint-Malo et Aéroport de Rennes Bretagne) n'a été positif durant l'année. Les 3 pièges à adultes de l'aéroport n'ont jamais capturé d'imagos *Aedes albopictus*.

2 Surveillance passive : signalements citoyens

TOTAL DES SIGNALEMENTS REÇUS SUR SI-LAV EN 2022		
24		
POSITIFS AE. ALBOPICTUS 3 (12,5%)	NÉGATIFS 18 (75%)	CLASSÉS SANS SUITE 3 (12,5%)

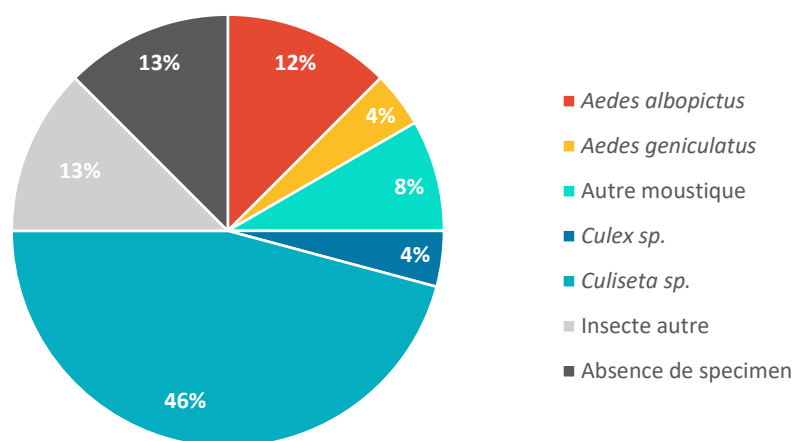


FIGURE 2 : IDENTIFICATION DES SIGNALEMENTS TRAITÉS PAR ALTOPICTUS EN 2022 DANS LE DÉPARTEMENT (SOURCE : ALTOPICTUS)

Parmi les 24 signalements reçus, 3 correspondaient à *Aedes albopictus* en provenance de Domagné et de Rennes (figure 2). Les autres étaient principalement d'autres espèces de moustiques (*Culiseta annulata* principalement). Le détail de tous les signalements traités est disponible en annexe 3 et les modèles des différents courriers envoyés par ALTOPICTUS en réponse aux signalements sont présentés en annexe de la synthèse technique et financière.

Depuis 2020, le nombre de signalements citoyens est en légère augmentation : de 15 en 2020 à 24 demandes d'intervention en 2022 (figure 3).

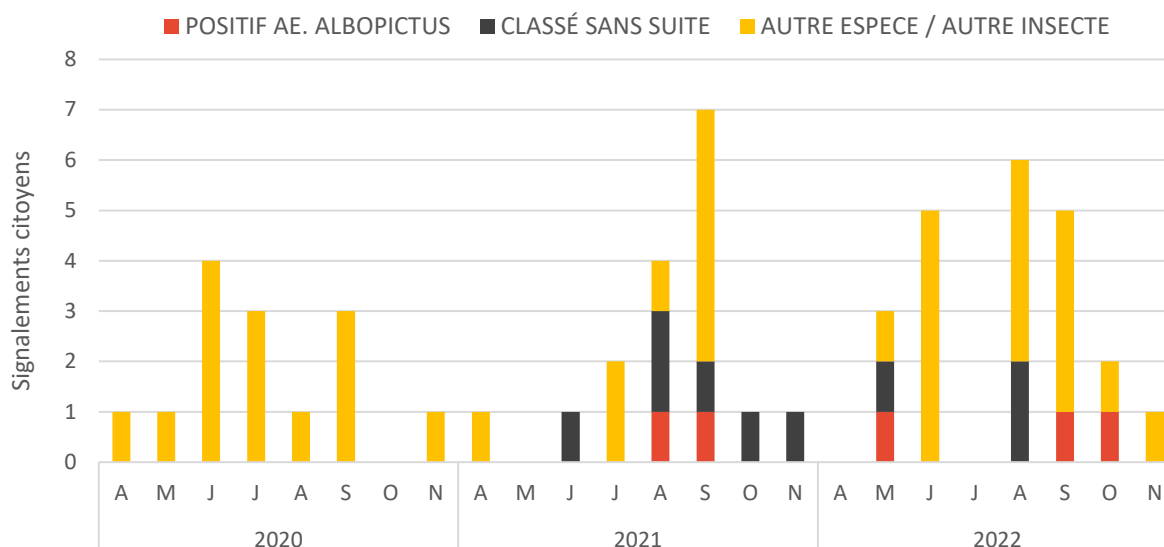
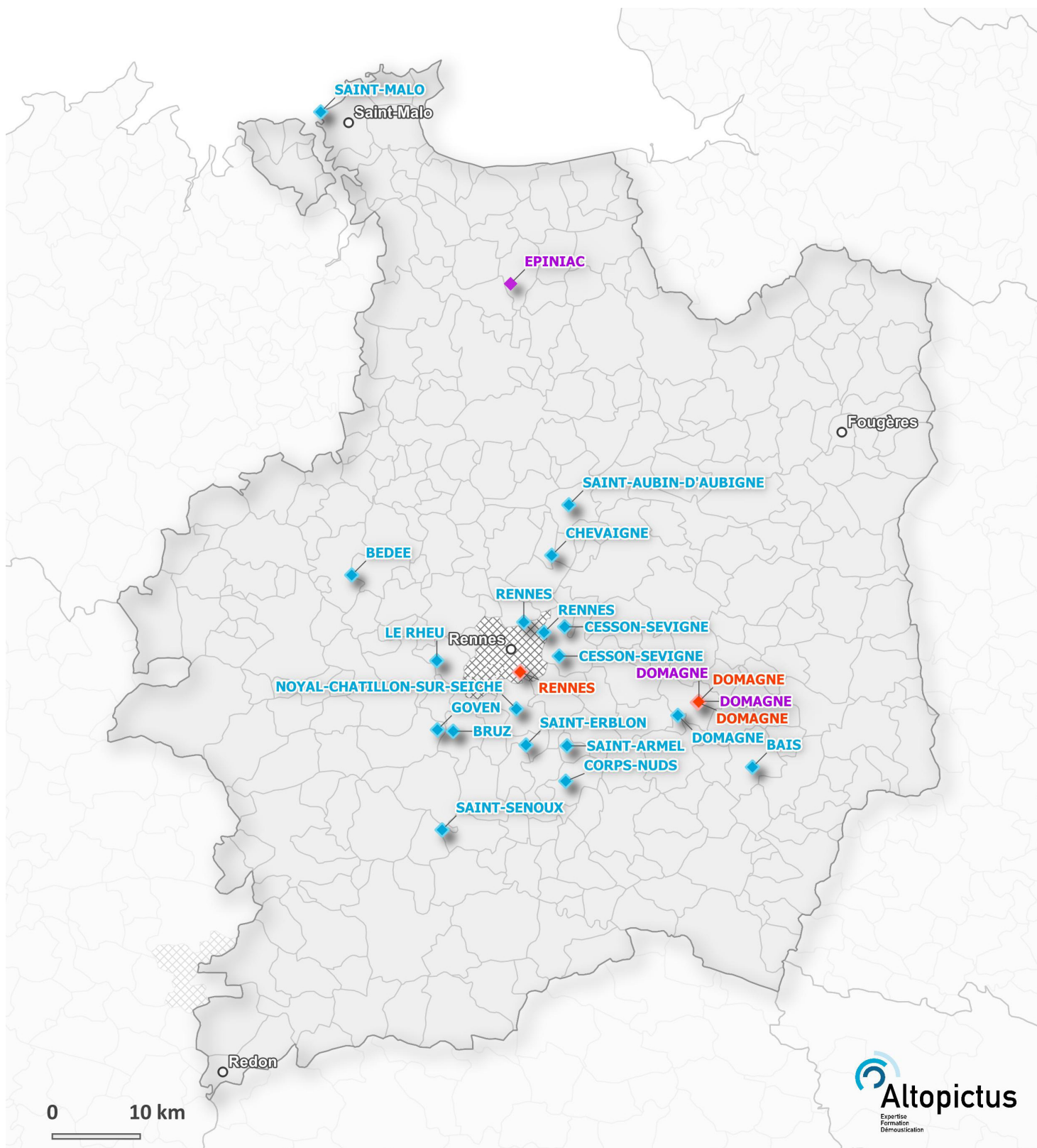


FIGURE 3 : SIGNALEMENTS CITOYENS TRAITÉS ENTRE 2020 ET 2022 EN ILLE-ET-VILAINE LORS DE LA PÉRIODE D'ACTIVITÉ D'*Aedes albopictus* (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)



Statut des communes

- Non colonisée par Ae. albopictus
- Détection ponctuelle d'Ae. albopictus
- Colonisée par Ae. albopictus

Signalements citoyens

- Signalement négatif
- Signalement positif Aedes albopictus
- Signalement classé sans suite

CARTE 4 : SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN ILLE-ET-VILAINE EN 2022 (SOURCE : ALTOPICTUS)

3 Interventions à la suite des détections d'*Aedes albopictus*

3.1 Enquête de primo-infestation

Les enquêtes de primo-infestation sont réalisées en cours d'année dès que des détections ont lieu par pièges ou par signalements citoyens (détail des opérations en annexe 5 et protocole en annexe de la synthèse technique et financière). Une intervention est utile et efficace lorsqu'une détection d'*Aedes albopictus* a lieu dans une commune non colonisée située à plus de 30 km du front de colonisation (annexe 2 de l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique).

En Ille-et-Vilaine, aucune enquête de primo-infestation visant à confirmer l'implantation d'*Aedes albopictus* n'a été réalisée en 2022.

La détection à Rennes (signalement citoyen 22-10-02309, identifié fin octobre) n'a pas entraîné d'intervention ; en effet, la période de diapause étant bien entamée, il aurait été peu probable de trouver des larves ou des adultes lors d'une enquête de primo-infestation.

3.2 Lutte de primo-infestation

Les opérations de lutte de primo-infestation font suite aux détections ayant eu lieu en 2022 dans des communes éloignées du front de colonisation connu. Réalisées au printemps, elles ont pour but soit d'éliminer le vecteur de la commune ou à défaut d'entraver son installation.

La stratégie de lutte appliquée par ALTOPICTUS pour une lutte de primo-infestation (tentative d'élimination ou d'entrave) sans traitement adulticide est une intervention anti-larvaire via du porte-à-porte au printemps ciblant la génération d'*Aedes albopictus* ayant survécu à l'hiver au stade d'œuf en diapause. Le protocole est le suivant :

- information préalable des habitants sur l'intervention de lutte ;
- visite sur le domaine privé des jardins, terrasses et extérieurs (porte-à-porte) ;
 - sensibilisation des habitants rencontrés sur la problématique du moustique tigre (recours au site signalement-moustique.fr, élimination des récipients qui conservent de l'eau une semaine ou plus, moyens adaptés pour agir au mieux sur leur propriété),
 - neutralisation des gîtes mobiles (vidange, rangement, etc.),
 - traitement de l'ensemble des regards de descente de gouttière et siphons de sols (secs ou en eau) du quartier au *Bti* (Vectomax G),
 - optionnel : installation de pièges imagocides BG-GAT® (avec une charte et un tutoriel d'utilisation) pour la surveillance renforcée et la lutte chez des riverains volontaires,
- intervention sur la voirie ;
 - traitement des avaloirs pluviaux, secs ou en eau, avec du *Bti* (Vectomax G),
 - traitement des chambres de tirage Télécom, sèches ou en eau, avec du Moustifilm.

En Ille-et-Vilaine, deux opérations de lutte de primo-infestation ont été réalisées en 2022 (annexe 5) synthétisées ci-dessous :

	DOMAGNE	RENNES
Date	9 au 11 mai 2022	12 au 13 mai 2022
Origine	Signalement citoyen confirmé par une enquête : détection d'adultes répartis sur une zone de plus de 200 mètres. Plusieurs gîtes larvaires contenaient également des larves d' <i>Aedes albopictus</i> .	Signalement citoyen confirmé par une enquête : détection d'un adulte <i>Aedes albopictus</i> et de deux larves sur une zone de 150 mètres.
Objectif	Eradication locale d' <i>Aedes albopictus</i>	Eradication locale d' <i>Aedes albopictus</i>
Résultats	Présence d' <i>Aedes albopictus</i> dans un seul gîte 110 jardins visités, 207 gîtes en eau dont 37 gîtes productifs en larves de moustiques, très majoritairement ornithophiles (<i>Culex hortensis</i>).	Absence d' <i>Aedes albopictus</i> 53 terrains prospectés, 62 gîtes en eau dont 10 gîtes productifs en larves de moustiques communs, appartenant au complexe <i>Culex pipiens s.L.</i>
Surveillance par piège à adultes (mai à octobre)	9 pièges BG-GAT® : 8 positifs	5 pièges BG-GAT® : 0 positif
Conclusion	Persistance de la population initiale dans la commune	Mortalité hivernale de la population introduite ou œufs survivants non éclos

4 Bilan de la surveillance

Selon l'annexe 2 de l'arrêté du 23 juillet 2019, une commune doit être considérée comme colonisée par *Aedes albopictus* si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :

- Des œufs sont observés sur 3 relevés successifs d'un même piège pondoir ;
- La prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif ;
- La distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs est supérieure à 500 m.

Commune colonisée par <i>Aedes albopictus</i>	
DOMAGNE	Un piège pondoir positif pour la 3 ^{ème} fois consécutive
Commune avec détections ponctuelles d' <i>Aedes albopictus</i> (non colonisée)	
RENNES	Détection par signalement citoyen en octobre 2022 ; première détection en 2021

La commune de Domagné est considérée comme colonisée par *Aedes albopictus* depuis août 2022, le piège pondoir 35-21-101 ayant été positif sur 3 relevés successifs. Le département d'Ille-et-Vilaine est ainsi devenu le premier département de Bretagne concerné par la colonisation par le moustique tigre.

L'ensemble des recommandations et orientations pour 2023 est détaillé dans la synthèse technique et financière jointe au présent rapport.

5 Actions de mobilisation sociale

En 2022, plusieurs actions de mobilisation sociale et de sensibilisation ont été réalisées par ALTOPICTUS en Ille-et-Vilaine :

- **2 webinaires de sensibilisation** à l'attention des communes surveillées de Bretagne le 28 avril 2022 et des gestionnaires de sites sensibles (points d'entrée du territoire et sites de pneumatiques) le 17 mai 2022. Ils ont réuni 20 personnes pour le premier et 7 personnes pour le second (hors personnes de l'ARS).
- **2 réunions publiques** ont été programmées :
 - le 8/06 à Domagné, avec 5 participants ;
 - le 9/06 (en visio) pour la ville de Rennes : aucun participant ne s'est connecté ;
- **1 webinaire** a eu lieu le 21/10 à destination des élus et techniciens des collectivités de Domagné et des communes limitrophes, aux professionnels de santé et aux gestionnaires des ESMS (Établissement ou service social ou médico-social) de ces communes. Dix participants ont assisté à cette présentation.

Annexes

- ANNEXE 1 : Liste des communes et sites surveillés par pièges pondoirs en 2022
- ANNEXE 2 : Résultats bruts des pièges pondoirs
- ANNEXE 3 : Liste des signalements citoyens reçus en 2022
- ANNEXE 4 : Liste des communes colonisée par *Aedes albopictus* et où il a été détecté
- ANNEXE 5 : Liste des opérations et enquêtes entomologiques de primo-infestations en 2022

**ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES ET SITES SURVEILLÉS PAR PIÈGES PONDOIRS ET PIÈGES À ADULTES EN
2022**

Communes non colonisées :

COMMUNE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
BAIN-DE-BRETAGNE	3	6	29/04/2022	28/10/2022
DINARD	3	6	27/04/2022	25/10/2022
DOMAGNÉ	4	6	28/04/2022	24/10/2022
FOUGÈRES	2	6	28/04/2022	24/10/2022
REDON	2	6	25/04/2022	28/10/2022
RENNES	20	6	29/04/2022	24/10/2022
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE	2	6	28/04/2022	24/10/2022
SAINT-MALO	5	6	27/04/2022	25/10/2022
VITRÉ	2	6	28/04/2022	24/10/2022

Points d'entrée au titre du RSI :

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
Aéroport de RENNES-SAINT-JACQUES	4 pièges pondoirs	6	28/04/2022	24/10/2022
	3 pièges adultes	3	28/04/2022	29/07/2022
Port de SAINT-MALO	5	6	27/04/2022	25/10/2022

Site sensible (site touristique) :

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
Grand aquarium de SAINT-MALO	3	6	27/04/2022	25/10/2022

Points d'entrée au titre du RSI, pièges pondoirs :

SITE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOÛT	ŒUFS AOÛT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.
Aéroport de RENNES-SAINT-JACQUES	2015-35-015	S	0	PP	-	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	2015-35-016	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-049	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-050	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
Port de SAINT-MALO	35-20-003	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-008	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-009	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-044	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-045	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

Point d'entrée au titre du RSI, pièges adultes :

SITE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOÛT	ŒUFS AOÛT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.
Aéroport de RENNES-SAINT-JACQUES	35-22-BG1	RAS	0	RAS	0	RAS	0						
	35-22-BG2	RAS	0	RAS	0	RAS	0						
	35-22-BG3	RAS	0	RAS	0	RAS	0						

Site sensible (site touristique) :

SITE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOÛT	ŒUFS AOÛT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.
Grand aquarium de SAINT-MALO	35-20-010	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-011	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-012	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

ANNEXE 3 : LISTE DES SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2022

N° SI-LAV	COMMUNE	DATE	RÉSULTAT
22-01-00108	GOVEN	06/01/22	<i>Culiseta annulata</i>
22-02-00127	CESSON-SEVIGNÉ	13/02/22	<i>Culiseta annulata</i>
22-05-00930	NOYAL-CHATILLON-SUR-SECHE	15/05/22	<i>Culiseta annulata</i>
22-05-01164	ÉPINIAC	18/05/22	Sans suite
22-05-01424	DOMAGNÉ	21/05/22	<i>Aedes albopictus</i>
22-06-00356	SAINT-SENOUX	02/06/22	<i>Aedes geniculatus</i>
22-06-00448	SAINT-ARMEL	05/06/22	<i>Culiseta annulata</i>
22-06-01006	LE RHEU	11/06/22	Autre insecte
22-06-01854	BRUZ	20/06/22	Autre insecte
22-06-02005	RENNES	21/06/22	<i>Culiseta annulata</i>
22-08-00728	SAINT-MALO	08/08/22	Autre moustique
22-08-02531	DOMAGNÉ	19/08/22	Sans suite
22-08-02673	SAINT-ERBLON	20/08/22	<i>Culiseta annulata</i>
22-08-03043	CESSON-SEVIGNE	21/08/22	<i>Culiseta annulata</i>
22-08-03432	DOMAGNÉ	24/08/22	Sans suite
22-08-03606	DOMAGNÉ	24/08/22	Autre insecte
22-09-01480	CORPS-NUDS	07/09/22	<i>Culiseta annulata</i>
22-09-02649	DOMAGNÉ	13/09/22	<i>Aedes albopictus</i>
22-09-03456	RENNES	16/09/22	<i>Culiseta annulata</i>
22-09-03742	BEDEE	18/09/22	<i>Culiseta annulata</i>
22-09-04463	BAIS	22/09/22	Autre moustique
22-10-00975	CHEVAIGNE	12/10/22	<i>Culex sp</i>
22-10-02309	RENNES	27/10/22	<i>Aedes albopictus</i>
22-11-01718	SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	26/11/22	<i>Culiseta annulata</i>

ANNEXE 4 : LISTE DES COMMUNES COLONISÉE PAR AEDES ALBOPICTUS ET OÙ IL A ÉTÉ DÉTECTÉ

Commune colonisée par *Aedes albopictus* :

COMMUNE
DOMAGNÉ

Commune ayant fait l'objet d'une détection d'*Aedes albopictus* (non colonisées) :

COMMUNE
RENNES

ANNEXE 5 : LISTE DES OPÉRATIONS ET ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES DE PRIMO-INFESTATIONS EN 2022

Interventions de primo-infestation :

N° ENQUÊTE	COMMUNE	DATE ALERTE	DATE INTERVENTION	RÉSULTAT	REMARQUES	NOMBRE DE PIÈGES POSES	RÉSULTATS DES PIÈGES
N° OPÉRATION SI-LAV DU PLAIGNANT : 21-08-02883							
1	DOMAGNÉ	15/08/21	9 au 11/05/22	POSITIF	Larves <i>Aedes albopictus</i> dans un seul gîte, pouvant signifier une faible persistance de la population initiale dans la commune.	9 pièges à adultes (BG-GAT®)	Juillet : 7 sur 9 positifs Septembre : 8 sur 9 positifs
N° OPÉRATION SI-LAV DU PLAIGNANT : 21-09-01011							
1	RENNES	07/09/21	12 au 13/05/22	NEGATIF	Mortalité hivernale de la population introduite OU œufs survivants non éclos.	5 pièges à adultes (BG-GAT®)	Juillet : aucun positif Septembre : aucun positif